



Re-évaluation des charges ?

Par **julien28_old**, le 10/08/2007 à 15:46

Bonjour, je sors d'une location de 3 ans, les charges dues étaient de 50€ par mois. La propriétaire a fait une re-évaluation des Charges qui se monte en fait à 150€ par mois... Elle me réclame donc la différence soit 3 fois plus que ce qui était prévu à la signature de la location. Bien entendu sachant que les charges seraient de 150€ au lieu de 50€ par mois, je n'aurais jamais accepté cette location. Mes questions : A-t-elle le droit de re-évaluer les charges ? A-t-elle le droit de me demander la différence ? Est-ce une escroquerie ? Que puis-je faire, suis-je obligé de payer ? Le total avoisine les 6000€... Merci.

Par **poupee_russe92**, le 10/08/2007 à 17:48

Bonjour, si j'ai bien compris elle vous demande de payer la différence sur les 3 ans qui se sont écoulés, alors que contractuellement c'est bien 50€ qui était prévu ? Si c'est bien ça elle n'a pas le droit de vous demander de payer cette somme car le contrat de bail ne peut être modifié qu'avec l'accord du locataire jusqu'à son terme, d'autant plus que vous mentionnez que vous n'auriez pas contracté avec de telles charges. Ne vous laissez pas intimider par d'éventuelles menaces. Cordialement. Esther

Par **julien28_old**, le 10/08/2007 à 23:23

merci pour vos réponses rapides, je vais faire appel à un avocat pour régler ce problème. cordialement